

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CS887

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 11 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas nécessaire de procéder à la coordination des mesures relevant du titre 1 de la présente loi par voie d'arrêté interministériel.